



HAL
open science

Le pari du numérique

Marie-Françoise Durand

► **To cite this version:**

Marie-Françoise Durand. Le pari du numérique. Christian Lequesne; Marie-Françoise Durand; Christian Lequesne. Ceriscope Frontières, Centre de recherches internationales; Atelier de cartographie de Sciences Po, 2011. <hal-01042221>

HAL Id: hal-01042221

<https://sciencespo.hal.science/hal-01042221v1>

Submitted on 23 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Published on *ceriscope* (<http://ceriscope.sciences-po.fr>)

[Accueil](#) > Printer-friendly

Frontières, territoire, sécurité, souveraineté

By *Didier Bigo*

Created 11/30/2010 - 13:52

Par [Didier Bigo](#)

[Contrôle de la mobilité](#) [Contrôle des individus](#) [Etat-nation](#) [Frontières](#) [Monde](#) [Réseaux](#) [Sécurité internationale](#) [Souveraineté](#) [Territoires](#)

La notion de frontière, y compris si on la limite à son acception géographique, est l'objet de nombreuses discussions. Elles sont dues premièrement à l'intérêt d'une conception différente de la frontière, non réductible au territoire et à l'ordre politique et, deuxièmement, à la relation entre techniques de contrôle de la mobilité et localisation de la vérification d'identité et du droit de visite ou de séjour dans un État donné.

La première discussion, d'ordre topologique, peut sembler abstraite, mais ses implications politiques et techniques sont fondamentales. La frontière est-elle une ligne continue séparant et démarquant des entités, des objets solides ou un point de passage, de transformation, de changement imperceptible d'états au sens physique du terme dont le caractère solide, liquide ou gazeux modifie la capacité à séparer ou même trier, canaliser ? Pour le dire autrement, est-elle selon un langage partagé par la science politique et les militaires une ligne que l'on peut « blinder », une forteresse et même une mise en ligne de forteresses formant une longue muraille impénétrable autour du *homeland*, de la patrie ? Est elle, selon un langage de marin et de philosophe, une série de lignes brisées ou poreuses, une sorte de passage du nord-ouest en période de réchauffement climatique où les démarcations d'États existent, mais se modifient en permanence et ne peuvent être figées ? (Serres 1980). Est-elle le signe de l'ordre du monde et une réalité de cet ordre (étatique) mise en danger par la mobilité nouvelle ou la conséquence logique du *clinamen*, du changement et de la mobilité qui sont toujours causes premières ?

La frontière est-elle, au-delà de ces métaphores, une ligne continue qui se boucle sur elle-même et crée un espace distinct qu'il est possible d'homogénéiser, de purifier à partir d'un centre de pouvoir avec, comme critère central, la distinction claire entre un interne et un externe ? Est-elle de l'ordre d'un ruban de Moebius où l'interne et l'externe se distinguent mais varient d'un observateur à l'autre ? Une série de lignes brisées, de limites, de points de contact produisant de l'hybridation entre hétérogénéités non réductibles à une unité ? Et, dans ce cadre, la frontière est-elle en train de se rétracter jusqu'à l'unité du *frontier-land*, du monde frontière globalisé, nous laissant orphelin des frontières multiples et prisonnier d'une frontière invisible comme le laissent à penser certains discours de sociologues sur une mondialisation qui détruirait les frontières ? Est-elle, à l'inverse, la mise en sens rétroactive dans un monde de fluidité, des différences d'état et de perspectives entre groupes hétérogènes qui pensent voir des frontières partout mais les articulent selon des logiques qui les différencient, produisant dès lors une multiplication de frontières réseaux, elles-mêmes mouvantes et incertaines ? (Bauman 2007, Cutita 2009, Appadurai 2001, Cohen, Lacroix, Riutort 2009).

Selon la réponse à ces questions, la relation entre mobilité, frontière, sécurité et liberté sera divergente, et on comprendra dès lors la légitimité des efforts de mobilisation de contrôle des identités entrant sur un territoire étatique et la volonté d'homogénéisation intégration dans une identité citoyenne de manière très différente.

Savoirs sur la frontière

Pendant très longtemps, la notion de frontière ne semblait nullement problématique aux différentes disciplines des sciences sociales. On ne discutait pas la frontière mais le territoire. Mais que se passe-t-il si la frontière n'est pas l'enveloppe du territoire, si la définition elle-même est fautive ? Qu'est-ce qu'une frontière, si celle-ci n'est pas contrôlée, et ne constitue pas un lieu d'exception et de souveraineté ? Comment penser la frontière géographique sans l'assimiler immédiatement aux processus de souveraineté et de sécurité qui en font une frontière d'État et la limite d'un territoire ou, pour le dire autrement, hors de l'exceptionnalisme de l'ordre politique et de la fabrication d'identité homogène et profondément distincte par le nationalisme ?

Il semble que la communauté des politistes ait du mal à s'arracher à ses mythes fondateurs. La reconnaissance que la frontière est autre chose qu'une barrière est admise, mais un processus d'occultation fait que l'on cherche à vivre en continuant de croire à son mythe pour la simple raison qu'il serait intellectuellement trop onéreux de le remettre en cause (Veyne 1983). Nous avons donc de plus en plus de visions schizophréniques de la réalité qui veulent tenir ensemble les diverses formes de pensée et de savoir, et qui, *in fine*, tiennent à justifier la relation établie entre frontière et territoire et les croyances premières associées à la pensée d'État, à l'ordre et à la sécurité. L'imagination constituante du politique nécessiterait-elle pour fonctionner l'adéquation frontière et territoire et la croyance que la frontière est le point extrême d'application du pouvoir, celui qui est de l'ordre de l'exception ?

Comme les géographes de l'approche critique l'ont signalé, il faut réfléchir sur la frontière en tant qu'institution et non pas simplement comme confins d'un espace de pouvoir donné, comme ligne de démarcation de territoires. Cela implique de ne plus croire que ces opérations sont naturellement liées à l'existence de frontières perçues comme les points les plus éloignés d'un centre donné, comme des périphéries et de revisiter la construction sociale des frontières et leur lien avec les opérations de politisation et d'(in)sécurisation qui l'entourent. La mobilisation (politico-discursive) pour transformer une frontière en ligne de démarcation et non en lieu d'interaction et de jonction est permanente. Elle suppose un travail d'inculcation, d'exhortation, d'extension et de routinisation mais cette mobilisation au quotidien du travail d'État a été tellement intégrée dans nos raisonnements que nous ne la voyons plus. Ce que nous appelons nos savoirs ont incorporé le mythe (territorial) et l'ont digéré jusqu'à en faire disparaître le souvenir. Sauf lorsque la banalité de nos pratiques de mobilité et surtout de celles des autres semble créer crispation et même indigestion. Un retour sur ces savoirs des frontières et sur leur valeur de vérité s'impose donc, même s'il ne peut être ici qu'extrêmement bref et par là même trop simplificateur.

Les approches classiques de science politique et leurs critiques : frontière, territoire et exception

Dans les approches les plus classiques de la science politique, les frontières géographiques sont entendues comme les frontières des États et l'État est d'abord territorial. Le territoire est donc l'élément central qui détermine un espace clôturé et que l'on peut appeler la société ou même la nation. Il forme une bulle. L'État souverain s'identifie d'ailleurs au national, même là où sa forme fédérale lui fait accepter la diversité des peuples qui le composent. Et s'il n'y a pas toujours d'État-nation, la forme d'État national s'impose sur les formes État-cité et État-empire dans la construction politique européenne (Tilly 1990). Le nationalisme forme dès lors dans la trajectoire européenne et sa diaspora mondiale l'imaginaire social de l'espace dans lequel nous vivons et les identités que nous privilégions autour de l'idée de territoire.

Cette forme d'État national territorial a été théorisée de diverses façons par Marx, Trotski, Weber, Duguit et bien d'autres et les subtiles variations de formules montrent l'intensité du débat sur la dimension spatiale et sa corrélation avec le pouvoir souverain. Il semble cependant que la notion de territoire fait obstacle à une discussion sur les frontières (Giddens 1987; Poggi 1990 ; Holsti 1996). En effet, la frontière n'est, dans ce narratif politologique, que la forme, le *container* permettant à l'État d'embrasser (ou d'encager) les populations qu'il contrôle ou/et de les protéger des agressions adverses sur un territoire donné (Giddens

1984 ; Giddens 1987 ; Torpey 2000).

Ce rapport à la frontière n'est certes pas naturel. Et beaucoup de géographes, juristes, politistes rejettent actuellement la notion idéologique de frontière naturelle d'une entité politique (les rives du Rhin pour la France, l'Atlantique pour la péninsule ibérique, l'Oural pour l'Europe) (Moravcsik, Loriaux 2009). Mais s'ils rejettent la réduction du politique à une géographie soi-disant naturelle et les implications d'une telle géopolitique, ils en font souvent tout simplement la limite d'exercice du pouvoir d'une entité souveraine sur une population dans un espace donné. Ils considèrent alors avoir donné une définition consensuelle, et scientifique puisque refusant le discours de justification hégémonique d'un État sur une zone donnée. La frontière est alors la cristallisation d'un rapport de force guerrier dans un espace donné, bref selon la formule de Michel Foucher les frontières étatiques correspondent « au temps du rapport de force gelé dans de l'espace » (Foucher 2004). Seulement, si les frontières ne sont pas naturelles au sens géographique du terme, elles sont néanmoins naturalisées et essentialisées dans la mesure où elles résultent d'un rapport de pouvoir qui dure et occupe un espace qu'il tend à homogénéiser en pacifiant l'intérieur et en rejetant l'ennemi à l'extérieur. Bref, la frontière est la limite du territoire qui lui est premier.

Paradoxalement, la référence quasi obligée à Max Weber, au lieu d'être discutée, sert à éviter les questions sur la relation entre frontière et territoire. On répète après lui, de manière quasi rituelle, la formule consacrée : l'État est une organisation qui revendique, avec un certain succès, le monopole de la violence légitime sur un territoire donné (Weber 1978). Le pouvoir du centre rayonne jusqu'à ses confins *via* une bureaucratie qui le relaie jusqu'à la frontière mais ne la dépasse pas. La frontière distingue deux territoires appartenant à des entités politiques différentes dont chacune exerce indépendamment le contrôle de l'entrée et des sorties du territoire (Pratt 2000). La conséquence est connue. Elle permet au modèle wébérien d'être en adéquation avec le modèle westphalien des internationalistes pour lesquels les frontières territoriales doivent être ajustées comme des horloges avec des frontières lignes qui supposent des espaces contigus et distincts, et un monde où il n'existe pas de territoire sans souveraineté et où les pirates (comme hommes non asservis aux règles de l'État et des États) ont définitivement disparu (Thompson 1994).

Dans cette tradition classique et dominante des années 1930 aux années 1980, l'État souverain est d'une part défini comme un réceptacle de pouvoir enclos par les frontières le constituant : la frontière fait l'État. D'autre part, l'exercice de la souveraineté d'État est ce qui permet à un pouvoir de constituer un territoire bien délimité par des frontières qui ne sont elles-mêmes que le point d'expansion limite de ce pouvoir : l'État fait la frontière.

Comme Louis Sala Molins le signalait ironiquement dans *La loi, de quel droit ?*, on peut alors tourner en rond avec des définitions tautologiques et construire le savoir du droit sur le mythe de l'État et inversement. Cela permet à la science du politique d'émerger comme discipline dogmatique à prétention scientifique et cela, qui a certainement un coût en terme de connaissance, a l'avantage de la simplicité. Quel candidat à l'autorité pourrait s'y opposer ? Dans ce modèle, la personne ayant autorité a la capacité de délimiter, de distinguer, de purifier (Sala-Molins 1977). Il suffit juste de ne pas se poser la question de l'origine, du rapport norme et exception et surtout ne pas interroger l'arbitraire initial de l'institution et son autorité à tracer la frontière ainsi qu'à en relier tous les points comme s'il s'agissait d'un cercle sacré la distinguant du profane (Legendre 1974). L'identité nationaliste est à ce prix du respect absolu des frontières, fussent-elles artificielles et créées par des colonisateurs. L'identité nationaliste est sacrée et suppose donc un cercle la distinguant des autres (profanes). La frontière est ce cercle, cette enveloppe sphérique, cette bulle dont le contenu explique la forme mais dont la forme permet au contenu d'exister. Elle ne peut être l'objet de question dans son acte même de distinction ; quant à son tracé, il n'est que le résultat d'un rapport de force que la diplomatie doit rendre pérenne. Sont en jeu le territoire national et souverain, son identité au sein d'un espace déjà donné, qui s'étend ou se rétracte selon les aléas des rapports interétatiques et des soulèvements internes mais forme une bulle étanche bien qu'à géométrie variable (sur la notion de bulle et *a contrario* de l'idée

d'étanchéité (Sloterdijk 2002).

Dans les traités de théorie « réaliste » des relations internationales, profondément ignorants des pratiques et des réalités sociologiques, le monde est donc un ensemble d'États qui se juxtaposent exactement et contrôlent effectivement leur espace ainsi que les flux de populations qui le traversent. Tout manquement à ce principe d'existence même de l'État comme bulle étanche produit des États manqués, incomplets, ratés, fragiles. Ne pas contrôler totalement les flux de population ou, au minimum, ne pas savoir les gérer au mieux des intérêts de l'État devient alors un signe d'échec politique, compréhensible si le monde contemporain est vécu comme global, dissolvant les frontières et, dès lors, dangereux pour la nation et l'État car capable de détruire son homogénéité et de pénétrer le territoire. D'où, comme nous le verrons plus loin, les débats sans fin sur migration et (il)légalité et la tendance de tous les partis politiques à nier les flux de passage pour maintenir l'illusion d'un « corps » étatique, intact et homogène qu'ils protègent et qui témoigne de leur capacité à gouverner (Strange 1996 ; Bigo 2002).

Cette pensée classique a depuis longtemps été soumise à la critique. Mais cette dernière s'est peu émancipée de la vision territoriale et de l'image de frontières comme signes de distinction radicale entre différentes entités. Elle n'a pas intégré la frontière comme logique de passage entre changement d'états (et non d'États), bulle ouverte sur le monde et système d'écoulement. Une certaine pensée critique s'est donc constituée à partir du paradigme classique qu'elle souhaitait inverser pour critiquer le nationalisme et ses effets délétères. Il en résulte que la frontière comme la souveraineté sont alors lues comme les bords du politique (Rancière 1998). Et ceux-ci sont analysés, de manière schmittienne, comme les lieux par excellence où l'exception reconfigure la norme et en dit le sens. La frontière comme marque de distinction et de démarcation devient alors, non pas les confins, mais l'origine du pouvoir. Il suffit de regarder la frontière et les pratiques de contrôle qui y sont associées pour « démasquer » celui-ci, et en révéler la nature car la frontière est de l'ordre de l'exception permanente (Salter 2006). À la frontière, la loi serait suspendue et nous serions dans le règne de l'administration souveraine et du monopole de la décision qui s'y appliquerait. Décider de qui est inclus et qui peut être exclu se ferait donc dans ce site particulier. Même si les décisions ne sont pas toujours favorables à l'administration et défavorables à l'étranger, reste que les recours juridiques y seraient, par nature même, plus faibles et l'étranger au moment et à l'endroit même de la frontière qu'il passe ressemblerait à celui d'un *homo sacer*, se sachant sacrificiable mais ne sachant ni par qui ni quand il le sera (Agamben 1998). Cette vision a sans doute le mérite de s'opposer aux justifications des politiques de l'ordre. Elle ne le fait toutefois qu'à partir d'un discours du primat de l'exception et finit par tout lire sous l'angle d'une exception permanente : la détention, le camp mais aussi le voyage lui-même, les documents de voyage comme le passeport et le visa, les identifiants biométriques. L'idée de rites de passage scandant le voyage et multipliant les barrières est sans doute en partie séduisante mais si elle amène à penser que le droit s'abolit et que l'indistinction règne dans tout lieu frontière, au nom de la souveraineté, elle n'offre guère d'alternative. Elle ne fait que montrer l'arbitraire d'un ordre qui est néanmoins vécu comme nécessaire, parce qu'il décide et distingue.

Nous verrons plus bas qu'au contraire, la décision à la frontière n'est pas absolue, qu'elle est sujette à recours, qu'elle ne se fait pas le plus souvent là où on l'attend – à la frontière physique de l'État – mais dans d'autres lieux, les consulats, les bases de données, et qu'elle relève du banal, du quotidien et non de l'exception. Elle n'est le plus souvent qu'une course de vitesse entre la mobilité du corps de celui qui voyage et celle des informations que les différentes administrations possèdent sur l'individu. Nous verrons aussi que le soi-disant contrôle éclairé de la mobilité par la traçabilité et la prévention ainsi que les couplages technologiques de la biométrie et des bases de données, s'ils s'autonomisent de la pensée mythique de la territorialité se précipitent sur celle de la technologie, au nom de l'exception permanente. Il faut donc s'interroger sur cette mystique territoriale et la défense de la société et de « son » identité qui continuent de produire des mobilisations populaires hostiles à la mobilité et en particulier à la mobilité des autres (migrants, migrants forcés, voire réfugiés), mais aussi sur sa critique quand cette dernière ne fait qu'en

conforter les prémices et nie la banalité du passage.

Cette politique de l'ordre souverain, de l'exception comme créatrice de norme impose, de part et d'autre, l'idée théologique que la frontière est une ligne fixe continue qui crée un espace clos – sacré – et démarque une population d'une autre, une société d'une autre, un État de ses voisins, que ce soit pour le meilleur ou pour le pire. En tant que limite territoriale, elle forge l'homogénéité nécessaire à l'identité nationale en créant les conditions d'un espace distinguant les étrangers des citoyens nationaux. L'essentiel est dit. Il y a – ou il est nécessaire d'avoir – de l'homogène et du continu, un espace clos sur lui-même pour que l'État souverain se déploie. En tant qu'institution politique, la frontière est consubstantiellement une ligne de défense, de sécurisation, permettant de délimiter un intérieur et un extérieur, ce qui est sa fonction principale. Frontière et contrôle ne peuvent être distingués. Tel est l'implicite, l'élément doxique qui réunit ces diverses approches.

La frontière de l'espace territorial a bien entendu d'autres fonctions sur lesquelles, de nouveau, ces approches classiques peuvent diverger mais elles émergent, elles aussi, « naturellement » de la dimension de partage et d'homogénéisation de l'intérieur que crée une frontière (souveraine). Ainsi pour les plus « républicains », la frontière est objective et égalitaire. Elle s'impose à tous et déterminerait la solidarité à l'aune d'un intérieur citoyen, opposé à un extérieur composé d'étrangers. La proximité de quelques kilomètres de part et d'autre de la frontière compterait moins que la distance de centaines de kilomètres mais à l'intérieur du même tracé frontalier. Taxes, impôts, redistribution et donc solidarité seraient liés à la frontière (au sens de territoire) (Donnan et Wilson 1999). Mais n'est-ce pas ce point particulier que les crises financières récentes viennent de mettre à mal en montrant les capacités d'évasion fiscale des plus riches et leur possibilité de relocalisation pour échapper à tout effort de solidarité ?

Enfin, selon certains, la frontière permettrait de ne pas se tromper. Elle aurait valeur de certitude par sa valeur logique de « ou exclusif », surtout lorsqu'elle s'appuie sur une logique cartésienne (et non sur une jurisprudence des précédents). On est à l'intérieur ou à l'extérieur, il est impossible d'être dans les deux lieux à la fois. La frontière permet ainsi d'arbitrer et de juger. Ultime argument pour essayer de justifier la frontière souveraine étatique comme naturalité d'un jugement logique. Mais que l'ensemble des pratiques des zones d'attente aéroportuaires et de la fiction légale d'une non entrée sur le territoire, malgré l'entrée physique de la personne ne cesse, semble-t-il, de contredire.

En conclusion de ce rapide tour d'horizon du raisonnement classique et de ses variations y compris critiques, la plupart des juristes, politistes et internationalistes se rejoignent dans cette image d'un État Janus dont l'identité nationale et territoriale dépend de la clarté et de la continuité de son enveloppe frontalière. Elle suppose entre les États, d'une part une contiguïté absolue du monde et des *no man's land* bien déterminés pour éviter les superpositions, les dangers qui menacent les frères siamois attachés par des organes connexes. Les cartes colorées n'aiment pas les superpositions et Andorre reste une aberration, un corps à deux têtes. La métaphore implicite de Léviathan comme homme collectif est toujours présente et la frontière serait l'épiderme du territoire étatique, qui, malheureusement, serait parfois écorchée, voire pénétrée et contaminée par les flux venant d'ailleurs.

Nous y reviendrons mais il est certain que dans des temps de peur de l'autre, ces narratifs de la science politique donnent toute leur place aux métaphores épidémiologiques et justifient les modalités de contrôles policiers et militaires qui deviennent des phénomènes naturels qu'il serait impensable d'interroger sur leur fonction et leur légitimité lorsqu'ils interviennent à la frontière. Ces narratifs classiques qui avaient été profondément minorés dans les années 1970 tendent à refaire surface maintenant, y compris dans les régimes libéraux et sous la plume de leurs critiques.

Approches alternatives : la frontière n'est pas l'enveloppe territoriale

Le discours post-11 septembre sur la frontière se plaît à rappeler sa continuité avec les années 1930 et essaie de s'instituer comme le seul discours pérenne, allant d'aujourd'hui à Carl Schmitt et de celui-ci à Hobbes et Bodin. Mais cette continuité, cette ligne fait sourire. Elle est en fait discontinue. Le statut d'évidence de la frontière se craquelle dès les années 1960-1970 dans à peu près tous les domaines du savoir (si l'on met la science politique à part). Les spécialistes de physique, biologie, géographie, sociologie, économie, philosophie et même droit en Europe pensent la frontière sans la ramener à une distinction intérieur/extérieur absolutisée. On s'interroge alors, ne serait-ce que matériellement, sur sa pertinence quand d'une part le nombre de frontières étatiques se multiplie et que d'autre part les transports aériens, les moyens de télécommunications, les échanges d'informations et, plus tard, Internet en limitent la visibilité. La frontière est de moins en moins le signe de l'ordre du monde. La mobilité et le changement viennent hanter comme dans les années 1930, mais du côté révolutionnaire, la normalité de l'ordre et de l'immobilité qu'il suppose. L'intangibilité des frontières devient un slogan et ne correspond plus à une réalité. Le monde westphalien censé couvrir une nappe de temps pluriséculaire et décrire une fois pour toute l'international redevient prescription, volonté de privilégier une lecture du monde sur les autres comme le reconnaît tout à fait Raymond Aron dans la préface de 1984 de sa grande oeuvre *Paix et guerre entre les nations* (1984).

On se demande aussi si la multiplicité des frontières de culture, de religion, de classe sociale se cale toujours sur la frontière étatique, surtout dans les espaces où des formes organisationnelles comme l'Union européenne découplent frontière, citoyenneté, territoire et souveraineté et peuvent forger une communauté politique non directement construite par la guerre, l'affrontement, les *no man's land* et les lignes de démarcation (Kelstrup et Williams 2000). La frontière géographique d'une entité politique n'est plus nécessairement celle d'un État national. *Via* les accords de Schengen, l'Union européenne a créé la distinction entre des frontières intérieures et extérieures ; des regroupements régionaux européens parlent de leur communauté et leur frontière commune même s'ils sont traversés par une frontière internationale dont ils reconnaissent de moins en moins la pertinence.

La vision de la frontière comme lieu de rencontre, de transaction économique, d'échange et de test d'identité(s), l'idée que celle-ci est mobile et différente selon les individus qui veulent la franchir ne cesse donc de venir hanter ce narratif de la science politique et de sa politique de l'ordre dont le libéralisme est brusquement mis à l'épreuve par les économistes qui associent souveraineté et protection avec protectionnisme et destruction. Ces économistes, *via* la réflexion sur le système et l'auto organisation, retrouvent les réflexions d'autres disciplines. La frontière est place d'échange, non de distinction radicale. Elle opère des changements d'états mais n'est que très rarement en mesure de clore un espace et de l'homogénéiser, de le couper de son environnement et de filtrer les entrées et les sorties du système.

Les biologistes nous disent que la frontière est une ligne brisée ou poreuse qui ne peut se clore sur elle-même, l'échange avec le milieu étant à l'origine de la vie elle-même. Il n'y aura jamais d'isolement et de distinction, tout au plus des formes d'auto-organisations construisant leurs spécificités en échangeant en permanence de l'information avec leur environnement (Maturana et Varela 1980). Loin de séparer et d'homogénéiser, la frontière « communiquerait » (Musso 1999). Elle serait le lieu des passages et de leurs enregistrements, de l'ordre du nœud dans un réseau car est présente dans la notion de frontière l'idée que le global (comme sans frontière) est de l'ordre de l'illusoire ou de l'idéologique. La frontière joint autant qu'elle fait barrage. Les biologistes rejoignent ici ce que les économistes et sociologues nous ont affirmé depuis le début des années 1970 à propos des frontières étatiques (Strassoldo et delli Zotti 1982 ; Anderson 1996).

John Agnew est l'un des premiers auteurs en relations internationales à avoir pris la mesure des implications du changement paradigmatique ne reliant plus directement la frontière au discours de l'État sur lui-même à travers les narratifs du territoire, de la souveraineté, de l'identité nationale et de la sécurité. Il a montré dans ses travaux comment les prémices d'une géographie ou d'une géopolitique confondant frontière et territoire, empêchaient de penser sérieusement les relations mondiales qu'ils réduisaient à un ordre interétatique

d'entités séparées et contiguës ou à un ordre global sans frontière, oscillant sans cesse entre les deux perspectives (Agnew 1994 ; Agnew 2007). John Agnew a mis en garde, reprenant en cela les travaux de Rob Walker et son ouvrage fondamental *Inside/Outside* (1993), à la fois contre le discours reproduisant l'analytique des frontières (d'État) des juristes du XIX^e siècle sur les pratiques du XXI^e siècle – qui voit dans tout échange un danger pour l'identité – et contre celui de la globalisation pensée comme homogène, technologique, contemporaine et prédisant la fin des territoires et des États.

En effet, *a priori*, de nombreux travaux issus de ces approches dites alternatives de la frontière n'ont fait, une fois de plus, que reproduire le modèle classique de façon inverse, non pas à travers un discours de la critique de l'exception mais *via* un discours de l'éradication des frontières. Dans leur critique du territoire, ils ont confondu cette notion même de territoire étatique ou de contrôle d'un espace politique élargi avec la notion de frontière. Dès lors, leur vision de la globalisation les a amenés à concevoir cette dernière comme la suppression des frontières débouchant sur un monde sans distinction. Or lorsque cette confusion est faite, le développement de la mondialisation débouche alors inéluctablement sur la fin des territoires et des États, voire de la démocratie qui ne pourrait exister que dans un espace clos et homogène produisant de la reconnaissance et du patriotisme (Ohmae 1995 ; Guéhenno 1993 et 1995). Dès lors, il n'est guère surprenant que ce discours alternatif involue dans son contraire et qu'il devienne encore davantage synonyme d'une politique de l'ordre face aux dangers de la mondialisation.

Mais comme le signalent Agnew, Appadurai et Walker, la globalisation multiplie les frontières au lieu de les éradiquer et crée encore plus de places et d'espaces qu'il y en avait auparavant par la multiplication des réseaux. L'alternative n'est donc pas entre une frontière ligne et une absence de frontière, mais entre une frontière ligne qui continue à coloniser partiellement l'imaginaire politique et une frontière réseau qui permet de penser le contemporain comme multiplication de points frontières qui sont des points de passage.

Dans ce narratif alternatif, la frontière est donc effectivement de l'ordre de l'échange et du jeu entre pressions différentes davantage que du mur. Plus liquide que solide, elle serait lieu de différentiel, de marquage, de traçage éventuel mais non force de blocage, de contrôle systématique de tous les points de passage et de tous les individus qui s'y rendent, encore moins l'endroit où se ferait la clarté entre les catégories du désirable et de l'indésirable. Pour opérer comme institution politique, elle serait pixellisée, discontinue : nuage de points ou ligne brisée. Les intuitions de Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *L'Anti-Oedipe* (2004) prendraient corps et la matrice nomade hanterait en permanence l'ordre politique étatique et sa volonté d'immobiliser. C'est pourquoi, la frontière marquerait la hylé (la matière du monde) et existerait comme opération de triage dans la gestion des flux mais serait bien incapable d'être close à l'échelle d'un large territoire et pour un moment long puisqu'elle serait chaque fois à retracer, densifier, durcir et rendre continue par des opérations de violence, de sécurisation, de surveillance et contrôle. Travail de Sisyphe, phantasme sécuritaire rêvant d'un monde de l'infranchissable, de l'homogène, de la pureté et du sacré et faisant violence au monde par ce rêve même de l'autonomie souveraine (D. Bigo, Bocco et Piermay 2009).

Contrôle de la mobilité et localisation des frontières

Nous voici donc *in fine* face à une question dérangeante. Pourquoi de telles dénégations de nos pratiques de mobilité, toujours plus fréquentes, et l'affirmation de plus en plus féroce, d'un discours d'adéquation parfaite entre pratiques frontalières, contrôle des professionnels de la sécurité, volonté politique d'identifier la nation à un territoire et de faire de cette identité un corps homogène différent des autres entités alentour au moment où, justement, nos savoirs sur la mobilité (et la frontière) devraient nous la faire encore plus apprécier ?

Une réponse détaillée supposerait sans doute une investigation approfondie des origines de ces systèmes de savoir et une réflexion sur la prévalence accordée au « tracé » géographique et au « droit » sur l'histoire et l'oralité dans ceux-ci. Cela obligerait à reprendre la genèse de l'histoire de la reconnaissance mutuelle des

États les uns par les autres, de la piraterie et des zones non reconnues, de l'histoire coloniale des États occidentaux, des péripéties des organisations internationales et de la disparité existant entre les déclarations de principe d'égalité des États souverains territoriaux. Il faudrait également étudier les pratiques de domination et d'exploitation de certains territoires et analyser les perpétuelles déclarations concernant la confiance (mutuelle) dans les opérations de distinction faites par les autorités (entre elles), étude qui débouche le plus souvent sur une confiance des bureaucraties les unes envers les autres, qui ne se déploie que sur fond de suspicion envers ceux qui se déplacent et qui tourne à l'état de vigilance (Bigo, Castro et Walker 2005 ; Føessel 2010).

Or à l'exception de quelques travaux sur la généalogie de la souveraineté et sur la constitution de l'État(icité), peu de recherches ont osé mettre à plat et démontrer logiquement les apories qui sont au fondement des relations internationales quand celles-ci s'appuient sur les sciences politiques. Ces rares travaux sont donc précieux en ce qu'ils permettent de se déprendre de ces conceptions classiques où l'ordre politique, la frontière et le territoire se conjuguent pour justifier une politique de l'ordre (Walker 1982 ; Bartelson 1995 et 2001 ; Walker 2006 et 2009 ; Lacroix 1985). Mais ils doivent être complétés d'une sociologie des pratiques de mobilité les plus quotidiennes, les plus routinières ; sociologie qui, une fois la frontière de l'ordre désacralisée, nous montre que le mot d'ordre de Michel de Certeau selon lequel nous sommes tous les migrants de quelqu'un se traduit concrètement tous les jours et empêche de lire le partage du monde entre mobiles et immobiles comme le fait un peu vite Zygmunt Bauman (Bauman 1999). Nous sommes tous mobiles mais nous le sommes asymétriquement et certains sont plus libres de bouger que d'autres ou plus exactement se déplacent sous surveillance mais rapidement sans être forcément arrêtés à des fins de contrôle (Scherrer, Guittet et Bigo 2010).

Ce chantier des relations entre mobilité, frontière, liberté, sécurité ne fait que s'ouvrir et il mobilise de plus en plus de personnes se retrouvant dans la notion des études de surveillance dont David Lyon est un des représentants les plus significatifs (Lyon 2001). Il est banal de rappeler que les voyageurs intra-européens reconnaissent qu'ils ont changé de pays à travers le changement de réseau de leur téléphone portable (et de ses oscillations) car ils ont voyagé sans contrôle ou parce qu'ils ont été contrôlés à leur point de départ par les autorités du pays qu'ils visitent et non au moment de franchir une ligne. Adrian Favell fournit de nombreux exemples de cette réalité (Loyal 2009). Plus profondément les modalités de contrôle liées à la frontière sont de moins en moins associées au lieu géographique de cette frontière. Elles sont délocalisées, déléguées à des autorités étrangères et parfois dématérialisées ; leur existence dépendant de leur reconnaissance dans les bases de données et les logiciels adéquats, ce qui juridiquement déstabilise le stato-national et l'international en ouvrant, *via* le droit européen, une autre ligne de pensée (Guild 2009).

Un peu partout dans le monde, la police se fait à distance. Les contrôles s'exécutent dans des espaces extra-frontaliers, quitte à exciser pour cela une partie du territoire géographique, du territoire politico juridique comme se sont plu à le faire les gouvernements australien et américain ou à pixelliser les points de contrôle autour de la personne en prétendant qu'elle n'a pas franchi juridiquement la frontière aux yeux de la loi, quand bien même elle a atterri au cœur d'un espace physique reconnu comme celui d'une nation et d'un État comme cela est possible dans l'Union européenne (Bigo 1996 ; Basaran 2010). Ici, la définition des zones d'attente des aéroports, ports ou gares internationales nous emmène dans un monde où le bruit du discours de la frontière souveraine nous oblige à fermer les yeux sur les pratiques, pour ne pas dire éviter de regarder ce qui se passe lorsque frontière et contrôle ne sont plus synonymes. Le mythe territorial n'y survivrait pas. N'est-ce pas alors ce qui, plus que tout, permet de comprendre l'émergence de murs électroniques, de camps de rétention dont les rationalités géopolitique ou économique sont loin d'épuiser le sens ?

Contre le mythe de la frontière barrière et, comme l'a montré l'ensemble des recherches historiques et sociologiques, aucun régime démocratique n'a exercé un contrôle systématique ni obtenu un monopole effectif sur la circulation de mouvement des personnes autres que symboliques, même au plus fort de la

répression des populations par les régimes stalinien, maoïste et leurs postes avancés : Allemagne de l'Est, Albanie (Christian et Droit 2005 ; Pasqualinis 2009 ; Domenach 1992). La mobilisation totale et militaire de l'ensemble des ressources d'un gouvernement peut, très momentanément, bloquer les flux de passage surtout si le territoire est de dimension restreinte, mais il ne peut le faire que pour un temps court au regard de l'Histoire. En outre, il se dénature ou s'auto-détruit par cette pratique. Il n'y a donc pas de moyen de sceller les frontières d'un pays, il est juste possible de rendre ceux qui parviennent néanmoins à passer illégaux au regard du droit. Le contrôle porte donc sur le statut juridique, non sur les corps, n'en déplaie aux rhétoriques actuelles sur la prévention du terrorisme. Le territoire (le *homeland*) n'est pas inviolable et ne peut être défendu par un contrôle de frontières transformées en barrières. Avec un réel désir et des moyens économiques, le passage est possible (Ritaine 2009).

Les procédures d'acceptation des étrangers *via* les visas, les mécanismes de surveillance et de tri au moment du voyage, les contrôles des places aéroportuaires ou des flux maritimes, l'impossible ligne Maginot des points de passage terrestres, les rhétoriques distinguant des frontières extérieures « crustacéennes » des frontières intérieures de « jonction » et de « libre circulation » doivent être discutés selon ces lignes d'une disjonction de la politique de l'ordre et des pratiques du changement social. Les procédures de gouvernementalité à distance nous montrent que si la souveraineté étatique s'énonce et se conçoit dans et par le territoire et par une vision des frontières en terme de cercle, il n'en va pas de même des pratiques effectives de contrôle mises en place par les professionnels de la sécurité avec l'aval des hommes politiques.

Le dispositif de police à distance ne recoupe pas le dispositif souverain. Il s'établit sur des bases alternatives et s'est lui même déjà affranchi du mythe national identitaire et intégrationniste des professionnels de la politique. Il fonctionne comme un « ban-optique » normalisant les majorités et catégorisant les indésirables (Bigo 2006). L'opposition entre experts du renseignement et gardes-frontières en dit long sur ce débat qui semble si abstrait sur la forme de la frontière. Les experts du renseignement ne veulent pas et ne croient pas à la clôture territoriale et à son efficacité. Ils souhaitent un contrôle de la mobilité qui passe par la projection en amont des contrôles et ils envisagent une reconceptualisation de l'humain en mobilité, bien au-delà de l'envoi de policiers ou de gardes-frontières dans les consulats, ce qui constituait, jusqu'à maintenant une formule de compromis avec les professionnels de la politique. Pour atteindre un tel objectif, il faudra transformer l'humain en information sécable, transférable et disponible pour une mise en réseau, *via* des bases de données interconnectées, mettre en place des visas électroniques accordés au vu des informations précédemment récoltées sur l'individu, ses proches ou ceux à qui il ressemble.

Les pratiques des guildes transnationales que décrit Philippe Bonditti se déploient en Europe, en Australie, aux États-Unis et, malgré des systèmes politiques et des attachements à des normes différentes, se recourent sur un point : la frontière se fait réseau. Le contrôle de la mobilité joue avec le temps et l'anticipation pour essayer de filtrer les (in)désirables identifiés à partir de catégories précises en terme de hiérarchisation des peurs et des menaces mais qui demeurent une catégorie dont le nombre reste difficile à prévoir car elle ne repose pas sur un savoir préliminaire dans une logique judiciaire mais se fonde dans une logique d'action coercitive préventive sur une anticipation des risques que le recours à la biométrie ne peut guère aider à résoudre. En effet, le plus souvent, la personne physique objet de suspicion est inconnue des services et n'est plus que son double virtuel, une série d'informations collectées à son propos pour des motifs divers et dans des temporalités différentes qui ne devient dangereuse qu'en s'agrégant et en finissant par entrer dans la catégorie élaborée de dangerosité, ce que Rumsfeld avait nommé de façon théologique la détection d'un *unknown unknown* (inconnu inconnu) (Guild 2009 ; Bonditti 2008 ; Dillon et Reid 2001).

Dans cette gestion de la mobilité, il ne s'agit plus tant alors de traiter le déplacement de la personne physique et de la tracer lors de son voyage, de vérifier son identité biométrique et de l'authentifier pour certifier qu'elle est porteuse d'un droit d'entrée, que de lire immédiatement à l'échelle « moléculaire » des

informations sur la vie que le double électronique de cette personne signale et qu'elle-même ignore. On pourrait alors faire le parallèle avec ce que signale Nikolas Rose sur les frontières de la vie humaine. Celle-ci bifurque et elle est de plus en plus ou, du moins, autant lue en terme quantique (biologie moléculaire) qu'en terme classique (médecine) (Rose 2007). Il en va de même sur la sécurisation de la mobilité humaine en terme de désirabilité ou indésirabilité du groupe auquel un individu appartient. Aux professionnels de la politique la gestion du mythe national et de la frontière comme ordre, aux yeux des professionnels de l'(in)sécurité qui ont autorité à décider qui est désirable ou non, la gestion des bases de données et des profils hiérarchisés de nos peurs du futur (Squire 2010). La frontière n'est plus associée à la sécurité et à l'ordre politique. Elle en est détachée, mais la mobilité, si souvent confondue avec la liberté, devient dès lors la nouvelle place des (in)sécurisations, le nouveau défi (Bigo, Carrera, Guild, Walker. 2010).

Références

- AGAMBEN G., *Homo Sacer: Sovereign Power and Bare Life*, Palo Alto, Stanford University Press, 1998.
- AGNEW J., « Know-where: Geographies of knowledge of world politics », *International Political Sociology*, 2007, Vol.1, n°2, pp.138-148.
- AGNEW J., « The territorial trap: The geographical assumptions of international relations theory », *Review of International Political Economy*, 1994, Vol.1, n°1, pp.53-80.
- ANDERSON M., *Frontiers. Territory and State Formation in the modern world*, Cambridge, Polity press, 1997.
- APPADURAI A., *Globalization*, Durham, Duke University Press, 2001.
- ARON R., *Paix et guerre entre les nations*, 8e éd., avec une présentation inédite de l'auteur, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- BARTELSON J., *The Critique of the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- BARTELSON J., *A Genealogy of Sovereignty*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- BASARAN T., *Security, Law and Borders. At the Limits of Liberties*, Londres, New York, Routledge, 2010.
- BAUMAN Z., *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littérature, 1999.
- BIGO D., GUITTET E.-P. et SCHERRER A., *Mobilités sous surveillance*, Montréal, Athéna, 2010.
- BIGO D., CARRERA S., GUILD E. et WALKER R.B.J., *Europe's 21st Century Challenge: Delivering Liberty and Security*, Londres, Ashgate, 2010.
- BIGO D., BOCCO R. et PIERMAY J.-L., « Logiques de marquage : murs et disputes frontalières », *Cultures & Conflits*, 2009, n°73, pp.7-13.
- BIGO D., « Le visa Schengen et le recours à la biométrie », in *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, X. CRETTEZ, P. PIAZZA (dir.), Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp.237-267.
- BIGO D., CASTRO A.G. et WALKER R.B.J., « Suspicion et exception », *Cultures & Conflits*, 2005, n°58.
- BIGO D., « Security and immigration: Towards a governmentality of unease », *Alternatives*, 2002, Vol.4,

n°27, pp.63–92.

- BIGO D., *Polices en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- BONDITTI P., « Homeland security through traceability: Technologies of control as critical infrastructures », in M.A. DUNN, KRISTENSEN K.S. (Eds.), *Securing 'the Homeland', Critical Infrastructure, Risk and (In)Security*, Londres, Routledge, 2008, pp.130–152.
- CHRISTIAN M. et DROIT E., « Écrire l'histoire du communisme : l'histoire sociale de la RDA et de la Pologne communiste en Allemagne, en Pologne et en France », *Geneses*, 2005, n°61, pp.118–133.
- COHEN A., LACROIX B. et RIUTORT P., *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.
- DELEUZE G. et GUATTARI F., *Anti-Oedipus: capitalism and schizophrenia*, Londres, Continuum, 2004.
- DILLON M. et REID J., « Global liberal governance: Biopolitics, security and war », *Millenium: Journal of International Studies*, 2001, Vol.30, n°1, pp.41–66.
- DOMENACH J.-L., *Chine : l'archipel oublié*, Paris, Fayard, 1992.
- DONNAN H. et WILSON T.M., *Borders. Frontiers of Identity, Nation and State*, New York, Oxford, Berg Publishers, 1999.
- FÆSSEL M., *État de vigilance – critique de la banalité sécuritaire*, Collection Diagnostics, Paris, Le Bord de l'eau, 2010.
- FOUCHER M., « Des fronts aux frontières en Europe et ailleurs », *Fronteres – Debat de Barcelona*, CCCB, Barcelone, 2004.
- GIDDENS A., *The Nation State and Violence, Contemporary Critique of Historical Materialism*, Los Angeles, University of California Press, 1987.
- GIDDENS A., *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Berkeley, University of California Press, 1986.
- GUILD E., *Security and Migration in the 21st Century*, Cambridge, Polity Press, 2009.
- HOLSTI K.J., *The State, War, and the State of War*, Cambridge Studies in International Relations n°51, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1996.
- KELSTRUP M. et WILLIAMS M.C., *International Relations Theory and the Politics of European Integration. Power, Security and Community*, London, Routledge, 2000
- LACROIX B., « Ordre politique et ordre social, objectivisme, objectivation et analyse politique » in *Traité de science politique*, M. GRAWITZ, J. LECA (dir.), Paris, PUF, 1985.
- LEGENDRE P., *L'amour du censeur : essai sur l'ordre dogmatique*, Paris, Seuil, 1974.
- LYON D., *Surveillance Society*, Londres, Open University Press, 2001.

- MATURANA H.R. et VARELA F.J., *Autopoiesis and Cognition: The Realization of the Living*, Springer, 1980.
- MORAVCSIK A., « Review of the European Union and the destruction of the Rhineland frontier », *Perspectives on Politics*, 2009, Vol. 7, n°4, pp.989–990.
- MUSSO P., « La symbolique du réseau », *Quaderni*, 1999, Vol.38, n°1, pp.69–98.
- PASQUALINIS J., « Glimpses inside China's gulag », *The China Quarterly*, 2009, n°134, pp.352–357.
- POGGI G., *The State: its Nature, Development, and Prospects*, Palo Alto, Stanford University Press, 1990.
- PRATT M. et ALLISON B.J., *Borderlands under Stress*, Londres, Kluwer Law International, 2000.
- RANCIÈRE J., *Aux bords du politique*, Paris, La fabrique, 1998.
- RITAINE E., « Des migrants face aux murs d'un monde-frontière », in *L'enjeu mondial, Les migrations*, C. Jaffrelot, C. Lequesne (dir.), Paris, Presses de Sciences Po – L'Express, 2009.
- ROSE N.S., *The politics of life itself: Biomedicine, power, and subjectivity in the twenty-first century*, Princeton, Princeton University Press, 2007.
- SALA-MOLINS L., *La Loi, de quel Droit*, Paris, Flammarion, 1977.
- SERRES M., *Le passage du Nord-ouest*, Paris, Editions de Minuit, 1980.
- SLOTERDIJK P., *Bulles, Sphères 1*, Poitiers, Pauvert, 2002.
- SQUIRE V., *The Contested Politics of Mobility: Borderzones and Irregularity*, Routledge, 2010.
- STRANGE S., « The limits of politics », *Government and Opposition*, 1996, Vol.30, n°3, pp.291–311.
- STRASSOLDO R. et DELLI ZOTTI G., *Cooperation and conflict in border areas*, Milan, Franco Angeli Editore, 1982.
- THOMPSON J., *Mercenaries, Pirates and Sovereigns. State-Building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1994.
- TILLY C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990–1990*, Paris, Aubier, 1990.
- TORPEY J.C., *The Invention of the Passport: Surveillance, Citizenship, and the State*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2000.
- VEYNE P., *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1983.
- WALKER R.B.J., *After the Globe, Before the World*, Londres, Routledge, 2009.
- WALKER R.B.J., « The double outside of the modern international », *International Journal of Diversity in Organizations*, 2006, Vol.5, n°5, pp.73–82.

- WALKER R.B.J., *Inside/Outside. International Relations as Political Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- WALKER R.B.J., *World Politics and Western Reason : Universalism, Pluralism, Hegemony*, World Order Models Project Working Paper No.19, New York, the Institute for World Order, 1982.
- WEBER M., *Economy and Society: an Outline of Interpretive Sociology*, Berkeley, University of California Press, 1978.

[Contrôle de la mobilité](#) [Contrôle des individus](#) [Etat-nation](#) [Frontières](#) [Monde](#) [Réseaux](#) [Sécurité internationale](#) [Souveraineté](#) [Territoires](#)

Source URL: <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/frontieres-territoire-securite-souverainete>